

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021****Procès Verbal**

Sur convocation en date du 20 janvier 2021, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 janvier 2021 à 18 h 30, à l'Espace Familles, sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	ARTAUD Jean Marc	
VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean Louis
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	
PERDRIX Catherine	MERLE Sandra	BURDY Meryl
SCHUBERT Anja	CEREIZE Clément	

Etaients excusés : Mesdames, Messieurs

CHATARD Kévin a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
DAVID Magali a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE  
TAPONARD Emmanuel a donné pouvoir à Alexis MORAND  
MAZUÉ Joséphine a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE

M. le Maire adresse une nouvelle fois ces meilleurs vœux aux conseillers municipaux et indique que la séquence de vœux réalisée sur les réseaux sociaux et rediffusée sur le site internet de la Commune a été bien perçue par la population.

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020****Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020.

**2. AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021****Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris ceux afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

L'article L1612-1 précise également que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider ou les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Le montant des dépenses réelles d'investissement budgétées en 2020 (hors chapitre 16 «remboursement du capital») est de 6 098 129.73 €. Conformément aux textes en vigueur, le crédit voté ne peut être supérieur à 1 524 532 €.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de voter un crédit de 1 164 000 € dont l'affectation est répartie de la manière suivante :

<b>Rubrique 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>70 000 €</b>
Etudes (DIG étude hydraulique, DECI, AMO nouvelle mairie)	70 000 €
<b>Rubrique 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>40 000 €</b>
Acquisition foncière	5 000 €
Outillage matériel (crèche, micro-crèche multiaccueil, service action éducative et affaires scolaires, ateliers )	15 000 €
Mobiliers (tables...)	20 000 €
<b>Rubrique 23 IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>1 054 000 €</b>
Bibliothèque	
Avenant MOE	4 000 €
Rénovation salle des fêtes vestiaires foot rugby salle Thévenon	
Avenant études (SPS, CT, MOE)	25 000 €
Salle LoKal Petits Potins-Kpotes	
Etudes : MOE+CT	15 000 €
Rénovation Logements ex-Marcepoil	
Etudes MOE	50 000 €
Aménagement ludique et de loisirs du Pré des Carronniers	
Avenant études MOE	40 000 €
Travaux tranche 1	580 000 €
Déplacements doux Rue de Majornas	
Avenant Etudes : MOE+CT	40 000 €
Enfouissement GC réseaux électriques et télécommunication	250 000 €
Voirie	
Marché à bons de commande CA3B	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 164 000 €</b>

### **3. MIS A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : ADAPTATION DU GRADE A LA PERSONNE RECRUTEE EN REMPLACEMENT D'UN AGENT AYANT DEMANDE SA MUTATION**

#### **Entendu le rapport de Monsieur le Maire**

Vu l'article 4 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu les articles 6 et 7 du décret 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 97 de la loi du 29 janvier 1984

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale s'applique aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des cadres d'emplois et emplois de catégorie C

la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique

Suite au départ du multiaccueil Main dans la Main pour convenances personnelles d'un agent titulaire du grade d'adjoint d'animation (car diplômée d'état auxiliaire de puériculture mais non lauréate du concours correspondant de la fonction publique territoriale), le recrutement d'un agent, diplômée d'état auxiliaire de puériculture et du grade d'aide soignant échelle C2 au sein de la fonction publique hospitalière a été effectué.

Interrogé sur la possibilité de nommer la personne recrutée directement dans le cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, le centre de gestion a répondu favorablement compte tenu du respect de deux conditions : l'obtention du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture et l'appartenance à la grille de salaire C2.

Dans ces conditions, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- créer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 un poste d'auxiliaire de puériculture dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation catégorie C
- prévoir la suppression lors de la prochaine réunion de Comité Technique Paritaire d'un poste d'adjoint d'animation catégorie C
- autoriser M. le Maire à procéder aux déclarations de vacance de postes, à prendre les arrêtés et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

#### **4. PRINCIPE DE CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS POUR L'OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS ENFANTS PENDANT LES PETITES ET GRANDES VACANCES**

##### **Entendu le rapport de M. le Maire**

Vu la rencontre du 12 septembre 2020 avec les représentants de l'AFRV et le courrier du 15 septembre 2020 informant la Présidente de l'association qu'il était envisagé de ne pas renouveler la convention d'objectifs et de moyens

Vu la délibération du 22 septembre 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas renouveler la convention d'objectifs et de moyens au profit de l'AFRV

Vu l'avis du Comité technique du 21 octobre 2020

Vu la délibération du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé de reprendre en régie directe, l'accueil des enfants lors des garderies périscolaires, des mercredis, des petites vacances et des grandes vacances

L'accueil de Loisirs sans Hébergement accueille les enfants à partir de 4 ans et jusqu'au CM2 lors des petites et grandes vacances scolaires. Cet accueil relève de la législation relative au domaine extrascolaire (différente de la législation relative au périscolaire) qui impose les taux d'encadrement suivant :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- le directeur du séjour ne peut pas être compté dans les effectifs des encadrants dès lors que l'ALSH accueille globalement plus de 50 mineurs

- 50 % de l'équipe d'animation doit être titulaire du BAFA, 30 % de l'équipe d'animation peut être stagiaire BAFA et les animateurs sans aucune qualification ne peuvent dépasser les 20 % des animateurs.

Afin de se conformer à la législation, il convient le cas échéant de prévoir le recours à des agents contractuels en besoin occasionnel.

Le recrutement de ces animateurs occasionnels dépendant directement du nombre d'enfants inscrits, il n'est pas possible de prévoir en amont leur nombre et les quotités de travail avec précision.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- valider le principe de recourir à des animateurs contractuels sur besoins occasionnels en fonction du nombre d'enfants inscrits aux animations proposées par l'accueil de loisirs sans hébergement de la Cité des Enfants
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

### **Éléments de discussion**

M. le Maire indique qu'à ce jour, et suite au transfert, l'accueil périscolaire sous la direction de Gaétan Marguin et l'autorité de Cloé Brevet fonctionne normalement sans complication pour l'accueil des enfants ni de difficultés particulières auprès des parents.

### **5. DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS REALISANT DES HEURES DE SURVEILLANCE ET DES HEURES D'ETUDE**

**Entendu le rapport de M. le Maire en l'absence de Madame Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires - gestion différenciée et fleurissement – jumelage**

Vu le décret 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux plafonds de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par des instituteurs en dehors de leur service normal

Vu la délibération du 27 mai 2008 fixant les taux de rémunération des enseignants pour la réalisation d'heures de surveillance ou d'heures d'études

Vu les taux maximum en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2017,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- fixer à 11,66 € l'heure de surveillance et à 21,86 € l'heure d'étude surveillée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des documents nécessaires

### **6. PROJET AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE DE MAJORNAS : APPROBATION DE L'APD, AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE, ACQUISITION DE PARCELLES, INDEMNITES D'EVICITION**

**Entendu le rapport de M. Rodolphe JACQUEMET, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs**

Vu l'acte de gestion présenté au Conseil municipal du 24 octobre 2017 relatifs à la désignation du Maître d'œuvre CIERA pour l'aménagement d'une piste cyclable rue de Majornas

Vu l'avis de la commission déplacements doux du 11 juillet 2017, 1<sup>er</sup> avril 2019 et du 12 octobre 2020

Vu la délibération du conseil municipal du 27 octobre 2020 approuvant le projet d'aménagement d'une piste cyclable rue de Majornas, son plan de financement prévisionnel, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR-DSIL), du Département au titre du plan de transition écologique (mobilité durable-plan vélo, de la CA3B pour la mise en accessibilité des quais de bus et de la Région Rhône-Alpes au titre du bonus relance

### 1°/ VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Le maître d'œuvre a rendu son dossier APD le 7 janvier 2021 avec un coût prévisionnel de 1 237 968 € HT soit 1 485 561.6 € TTC.

La répartition des postes de dépenses est la suivante :

<b>DEPENSES HT</b>	
Cheminement cyclo piéton et dispositifs de sécurisation de la voirie	726 535 €
Rue des Genetes (rénovation chaussée et CVCB)	115 215 €
Rénovation de chaussée rue de Majornas	349 435 €
Mise en conformité des 4 arrêts de bus	46 782 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 237 968€ HT</b>

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver l'Avant Projet Définitif (APD) de l'opération tel qu'il a été présenté ci-dessus pour un coût total de 1 237 968 € HT soit 1 485 561.6 € TTC
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

### 2°/ AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D OEUVRE

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) applicable au marché prévoit que le passage au forfait définitif de la rémunération sera établi, par voie d'avenant, après validation de la phase APD qui détermine le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'oeuvre.

En application des dispositions de l'acte d'engagement du marché et du CCAP, le forfait définitif de maîtrise d'oeuvre est fixé à la somme de 49 518.68 € HT soit 59 422.42 € TTC sur la base d'un taux de 4%. Un avenant sera passé entre la commune et le maître d'œuvre afin de fixer le coût prévisionnel ainsi que le forfait définitif de rémunération.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre fixant le coût prévisionnel sur lequel s'engage le maître d'oeuvre à 1 237 968 € HT soit 1 485 561.6 € TTC et le forfait définitif de maîtrise d'œuvre à 49 518.68 € HT soit 59 422.42 € TTC
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

### 3°/ ACQUISITIONS DES PARCELLES NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques (service France Domaine) estimant la valeur vénale des parcelles en fonction du zonage du PLU soit 40 €/m<sup>2</sup> en zone UB et 0.50 €/m<sup>2</sup> en zone N

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les nouveaux seuils réglementaires de consultation des Domaines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Compte tenu des documents d'arpentage approuvés ou en attente d'approbation par les propriétaires concernés, le tableau récapitulatif des acquisitions à opérer s'établit de la manière suivante :

PARCELLES CADASTRALES	PROPRIETAIRE (de la parcelle)	EMPRISE (en m <sup>2</sup> )	Montant de L'acquisition	ZONAGE AU PLU
BI 81	Indivision Jean Pierre GENESSAY, Marc GENESSAY, Claudie BREVET	670m <sup>2</sup>	335€	N
BI 121	GENESSAY Jean Louis, CHANEL Annie, NEVORET Florence	458m <sup>2</sup>	229€	N
BI 80		9m <sup>2</sup>	4.5€	N
BI 31	Succession GENESSEY Monique	445m <sup>2</sup>	222.5€	N
BI 144	Jean- Pierre GENESSAY	47m <sup>2</sup>	1880€	Ub
BI 148		135m <sup>2</sup>	5400€	Ub
BI 65	LE BIHAN, GOMARD Pascal	800m <sup>2</sup>	400€	N

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- procéder aux acquisitions des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de piste cyclable rue de Majornas selon le tableau présenté ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer les actes administratifs de vente avec les propriétaires des parcelles concernées citées ci-dessus, tout en précisant que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la commune.

### 4°/ MONTANT DES INDEMNITES D'EVICION

Vu le protocole départemental de l'Ain relatif aux indemnités d'éviction à allouer aux exploitants agricoles du département de l'Ain évincés lors d'acquisitions immobilières par toutes les collectivités et tous les organismes soumis au contrôle des opérations immobilières applicable depuis le 9 juillet 2012

En application du protocole départemental de l'Ain relatif aux indemnités d'éviction en vigueur (soit une indemnité pour perte d'exploitation, fumures et arrière-fumures de 0.7684 €/m<sup>2</sup> augmentée d'une indemnité de libération rapide de 0.15 €/m<sup>2</sup>) ainsi que d'une indemnité forfaitaire liée aux contraintes administratives de 129 €), les indemnités s'établiraient de la manière suivante :

PARCELLES CADASTRALES	NOM DE L'EXPLOITANT	EMPRISE (en m <sup>2</sup> )	Montant éviction agricole	Montant indemnité administrative
-----------------------	---------------------	------------------------------	---------------------------	----------------------------------

BI 81	CHANEL Olivier	670	615.33€	129€
BI 121		458	420.63€	
BI 80		9	8.27€	
BI 31	PIOUD Sylvain	445	408.69€	129€
BI 65	SCEA Domaine Fleyriat	800	734.72€	129€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- verser les indemnités d'éviction aux exploitants consécutives aux acquisitions et conformément au tableau présenté ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### Éléments de discussion

**M. Jacquemet, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs**, a présenté un power point détaillé abordant les points suivants : le maillage cyclable sur Viriat, la cartographie du maillage cyclable, le contexte de la Rue de Majornas, le descriptif des travaux, le plan de financement, les plans des travaux, l'éclairage public et le planning des travaux.

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion publique avec les riverains, initialement prévue en début d'année, a été reportée au 4 mars prochain.

M. le Maire rappelle l'importance de ce projet qui permet de relier les autres pistes existantes et qui s'inscrit dans la démarche de structuration de la voie verte.

### **7. ECONOMIE D'ENERGIE : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA ROUTE DE MAJORNAS, DU PARC DES SPORTS ET DU PROJET DU PRE DES CARRONNIERS : AJUSTEMENT DES PLANS DE FINANCEMENT**

**Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures**

A l'occasion de la conduite de projets d'aménagement, il est proposé d'inclure dans la conduite de ces opérations des investissements favorisant la transition énergétique et en particulier la diminution des consommations électriques de l'éclairage public. Ces mesures sont soutenues par le Plan d'Équipement Territorial financé par la CA3B que la Commune a choisi de faire porter essentiellement sur des mesures favorisant la transition énergétique.

#### **1°/ AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ROUTE DE MAJORNAS AFIN DE TENIR COMPTE DE LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ajuster le plan de financement de l'aménagement d'une piste cyclable Route de Majornas afin de tenir compte de la modernisation de l'éclairage public tel qu'il est présenté ci-dessous

<i>DEPENSES HT</i>		<i>RECETTES</i>	
Cheminement cyclo piéton et	726 535 €	Etat (DETR-DSIL 2020 40 %)	307 360€

dispositifs de sécurisation de la voirie		(Hors frais d'acquisition, enfouissement réseaux, éclairage public, rénovation de chaussée et arrêt de bus )	
Rénovation de chaussée et Chaussée Centrale à Voie Banalisée (Rue des Genètes)	115 215 €	Département (plan transition écologique – mobilité durable plan vélo 30 % pour les travaux) (Hors frais d'acquisition, enfouissement réseaux, éclairage public, rénovation de chaussée, arrêt de bus et MOE )	217 500 €
Rénovation de chaussée	349 435 €	Département (plan transition écologique – mobilité durable plan vélo pour les études 20 %)	8 680 €
Mise en conformité des 4 arrêts de bus	46 782 €	Ca3B pour la mise en accessibilité des quais bus	46 782 €
Acquisition foncière	10 690 €	Région Auvergne Rhône-Alpes Contrat Ambition Région 2	200 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre et études diverses (relevé topographique, dossier loi sur l'eau)	49 519 €	Plan d'Equipement Territorial CA3B (50 % du cout restant à la charge de la Commune)	45 498 €
Modernisation éclairage : remplacement de 40 points lumineux en leds	90 996 €	AUTOFINANCEMENT	859 153 €
Enfouissement des réseaux télécom	83 333 €		
Enfouissement des réseaux électriques	212 468 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 684 973 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 684 973 €</b>

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des documents nécessaires et notamment solliciter les subventions auprès des partenaires financiers identifiés

## 2°/ ECLAIRAGE BASSE CONSOMMATION DES TERRAINS D'ENTRAINEMENT DU FOOT AU PARC DES SPORTS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ajuster le plan de financement de l'aménagement de l'éclairage basse consommation des terrains d'entraînement du foot au parc des sports

DEPENSES HT		RECETTES	
2 projecteurs de 1580W + 8 projecteurs de 300W	11 932 €	Plan d'Equipement Territorial CA3B (50 % du cout)	5 966 €
		AUTOFINANCEMENT	5 966 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 932 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 932 €</b>

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des documents nécessaires et notamment solliciter les subventions auprès des partenaires financiers identifiés

## 3°/ AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DU PRE DES CARRONNIERS AFIN DE TENIR COMPTE DE L'EXTENSION ET DE LA MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC



Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ajuster le plan de financement de l'aménagement du pré des Carronniers afin de tenir compte de l'extension et de la modernisation de l'éclairage public

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux généraux et préparatoires et livraison chantier	15 000 €	Etat (DETR 2020)	83 340 €
Gestion des eaux pluviales par noues	12 500 €	Région AURA Bonus Relance	30 000 €
Réseau AEP + borne fontaine	12 200 €	SIEA	3 675 €
Modernisation éclairage	5 400 €	PET (50 % du GC + 50 % des candélabres subvention SIEA déduite)	19 787.5 €
Piste course et cheminements	95 600 €		
Parcours ninja	25 000 €		
Jeux de grimpe	125 000 €	Autofinancement	323 147.5 €
Complément aire de jeux enfants et clôture tyrolienne	18 500 €		
Poteaux de slackline sur herbe	3 000 €		
Zone de repos détente	9 000 €		
Mobilier tables pique nique	13 500 €		
défibrillateur	3 000 €		
Aire camping car	9 000 €		
Plantations y compris reprise haies école de la Prairie	40 000 €		
Extension et modernisation de l'éclairage public : 510 ml de réseaux + 17 points lumineux en Leds à créer et remplacement de 9 PL existants	43 250 €		
<b>TOTAL</b>	<b>459 950 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>459 950 €</b>

- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des documents nécessaires et notamment solliciter les subventions auprès des partenaires financiers identifiés

### Éléments de discussion

M. le Maire indique que les plans de financement de Majornas et du Pré des Carronniers annoncés dans la note de synthèse seront modifiés notamment dans la mesure où la Région Auvergne Rhône Alpes participerait à hauteur de :

- 200 000 € dans le cadre du Contrat Ambition Région 2 (initialement prévu 15 000 €) pour le projet de piste cyclable et de déplacements doux Rue de Majornas
- 30 000 € (initialement prévu 15 000 €) pour l'aménagement ludique du Pré des Carronniers

## **8. ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA RENOVATION DES VESTIAIRES FOOT RUGBY ET LA REHABILITATION DE LA SALLE DE MUSIQUE THEVENON**

**Entendu M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux, à l'urbanisme et droit des sols**

Vu la délibération du 26 mars 2019 approuvant le budget primitif de la commune de Viriat dans lequel est prévue la rénovation lourde de bâtiments communaux (salle des fêtes, salle de musique Thévenon, vestiaires foot-rugby)

Vu les informations communiquées lors des réunions des commissions Bâtiment et Vie associative des 8 et 10 janvier 2019, du 12 février 2019 et du 21 novembre 2019

Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique relatif à la mise en oeuvre d'une procédure Adaptée

Vu la délibération du 10 décembre 2019 approuvant d'une part, l'APD dont le coût total des travaux à réaliser pour les 4 bâtiments concernés a été évalué à 802 100 € HT soit 962 520 € TTC dont 430 000 € HT pour l'ensemble salle des fêtes –salle André Chanel, et, d'autre part, l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Vu la consultation des entreprises lancée à partir du 15 novembre 2019 et complétée le 2 décembre 2019 avec une remise des offres des entreprises fixée au 24 décembre 2019

Vu la deuxième consultation relancée du 7 janvier au 20 janvier 2020 pour les 2 lots infructueux (lot 7 : parquet ; lot 9 : plomberie sanitaire)

Vu la délibération du 28 janvier 2020 attribuant les marchés de travaux de la salle André Chanel et de la salle des Fêtes pour une somme 396 901,65€ HT soit 476 281,98€ TTC hors options

Vu la délibération du 27 octobre 2020 concernant les avenants les marchés de travaux de la salle André Chanel et de la salle des Fêtes pour une somme 36 064,24€ HT et portant le nouveau montant des marchés, à 432 965,89 € HT soit 519 559,07 € TTC

Vu le rapport d'analyse des offres du maitre d'œuvre, l'avis de la Commission Consultative MAPA du 20 janvier 2021, proposant de retenir les entreprises ci-dessous dont le montant total des offres s'élève à 356 652.71 € HT soit 427 983.25€ TTC

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
LOT 01 - DEMOLITIONS / MACONNERIE	CORRAND	32 929,81
LOT 02 - MENUISERIES ALUMINIUM / SERRURERIE	METALLERIE BROYER	14 450 € 5760 € pour l'option
LOT 03 - MENUISERIES INTERIEURES	BADOUX	42 985,09
LOT 04 PLATRERIE / PEINTURES	ARDITO JACQUET	49 597,00
LOT 05 CARRELAGES FAIENCES	TRONTIN	23 056,05
LOT 06 SOLS MINCES	MEURENAND	12 815,98
LOT 07 FAUX PLAFONDS / TRAITEMENTS ACOUSTIQUES	MCP	22 389,50
LOT 08 CHARPENTE ZINGUERIE	LOISY	13 281,41
LOT 09 - ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES / SSI	FLOW ELECT	75 729,23
LOT 10 - PLOMBERIE / SANITAIRES / VMC	CLERE	69 418,64
		356 652.71 € HT

		sans option et 362 412.71 € HT avec option
		427 983.25 € TTC sans option et 434 895.25 € TTC avec option
TOTAUX		

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer les marchés de travaux aux entreprises mentionnées dans le tableau ci-dessus et selon le montant HT indiqué
- noter que le coût total des marchés de travaux attribués s'élève à 356 652.71 € HT soit 427 983.25€ TTC sans l'option et 362 412.71 € HT soit 434 895.25 € TTC avec option
- noter que les avenants aux marchés de travaux pour la rénovation de la salle des fêtes adoptés en Conseil municipal du 27 octobre 2020 étaient exprimés en HT soit 36 064.24 € HT
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

### **Éléments de discussion**

M. Jean-Luc CHEVILLARD, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux, à l'urbanisme et droit des sols, indique que le montant des avenants aux marchés de travaux de la salle des fêtes adoptés en séance du conseil municipal le 27 octobre 2020 étaient exprimés en HT soit 36 064.24 € HT.

S'agissant des vestiaires de foot et de rugby, M. Chevillard précise que le calendrier de réalisation des travaux pourrait être avancé compte du contexte sanitaire et prévenir tout retard dans la livraison des installations rénovées.

M. le Maire indique que l'enveloppe initiale prévisionnelle de 962 520 € TTC est tenue ce qui compte tenu de l'ampleur des rénovations conduites et du nombre de sites concernés est à relever.

## **9. ACTES DE GESTION DU MAIRE**

### **1°/ MAPA DEFINITION DU PROGRAMME DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Le Conseil municipal lors de la séance du 15 décembre 2020 a pris acte du démarrage du dossier de relocalisation de la Mairie et des objectifs assignés à la mission qui sera confié à un programmiste.

Afin d'avancer sur ce projet une consultation a été lancée le 21 septembre 2020 au 26 octobre 2020 sur le site des marchés publics du département de l'Ain. Suite à la consultation, 4 bureaux ont remis une offre, après audition des 3 candidats les mieux notés, le bureau PROFILS a été retenu pour un montant de 33 760 € HT soit 40 512 € TTC.

### **2°/ MAPA AMENAGEMENT DU LoKal, SALLE DE CREATION ET DE DIFFUSION MIXTE K-POTES ET PTITS POTINS**

Dans le cadre de l'aménagement de la salle des Petits Potins, le bureau d'étude Bel Air Architectures et Caillaud Ingénierie ont été retenus sur un taux d'honoraire de 11% du montant des travaux estimés à ce jour à 90 000 €.

Le bureau Socotec a été missionné pour un montant de 1 900 € HT soit 2 280 € TTC pour des missions de contrôleur technique

M. Chevillard, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux, à l'urbanisme et droit des sols, indique que le projet initialement proposé par les K Potes et les Ptits Potins a évolué. Dans ces conditions, il a été demandé au maître d'œuvre de proposer une esquisse pour conduire la discussion et de chiffrer une solution de chauffage permettant de remplacer le système de chauffage existant qui compte désormais plus de 50 ans d'utilisation. M. Chevillard indique que les deux associations ont proposé de réutiliser les rideaux de la salle des fêtes qui seront remplacés en 2021 pour leur projet.

## **10. INFORMATIONS**

**Jean Luc Chevillard, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments municipaux, à l'urbanisme et droit des sols**, indique que les travaux de la salle des fêtes sont sur le point de s'achever. Plusieurs lots de travaux ne font plus à ce jour l'objet de réserves.

**Mme Béatrice Burtin, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance**, indique qu'une nouvelle assistante maternelle a été recrutée au sein de la crèche familiale municipale Premier Pas à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 afin de remplacer un agent.

**Patrice Janody, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux** indique que les plateaux ralentisseurs prévus à l'entrée du village côté Route de Bourg ont été réalisés. Le marquage interviendra dès que les conditions météo se seront améliorées. Rue de la Source, la réalisation du cheminement avance. Quant à l'aménagement du Chemin de Tanvol, les travaux devraient débuter début février. Patrice Janody remercie les services techniques d'astreinte qui ont effectué rapidement un déneigement de qualité le dimanche 17 janvier.

**Rodolphe Jacquemet, Conseiller municipal délégué aux déplacements doux et nouveaux équipements de loisirs**, indique que les visites techniques sur site avec les services de la CA3B et de la SPL IN TERRA concernant le projet d'itinéraire de la voie verte sur la commune de Viriat ont lieu actuellement.

**Serge Chanel, Conseiller municipal délégué à la sécurité incendie et accessibilité et aux itinéraires de promenades et de randonnée** indique qu'il a participé à une audio réunion organisée par la Préfecture de l'Ain relative à la préparation d'un exercice concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques du site Total.

**Jean-Luc Blanc, Adjoint au Maire délégué aux finances et ressources humaines, tarifs des services publics, commerce, partenariat financier**, rappelle que les réunions de commission finances sont prévues le 11 février pour le Débat d'Orientations Budgétaires et 11 mars pour le Budget Primitif.

**Alexis Morand, Adjoint au Maire délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures**, rappelle que les dossiers de demande de subvention sont à déposer pour l'année 2021 au plus tard le 15 février. Alexis Morand indique qu'il participera le 28 janvier 2021 à l'Assemblée générale du SIEA qui accueillera le secrétaire d'Etat Cédric O.

**Emmanuelle Merle, Adjointe déléguée à l'administration générale – cohésion sociale et citoyenneté grands projets**, indique qu'elle s'est rendue sur les lieux de l'incendie au Valvert durant la nuit avec Serge Chanel qui était d'astreinte. Une famille a été relogée dans l'appartement d'urgence de la Mairie qui est situé au dessus du magasin de fleurs. La seconde famille a été relogée par le bailleur Dynacité à Buellas. Emmanuelle Merle attire l'attention des

conseillers municipaux sur le déroulement en juin des élections régionales et départementales qui vont mobiliser chacun d'entre eux pour la tenue des bureaux de vote qui devraient être dédoublés. Il est donc vivement conseillé à chacun de ne pas prendre d'engagement durant les dimanches de juin.

**Anick Lacombe, Adjointe déléguée aux actions éducatives, culturelles, intergénérationnelles et animations**, indique que l'accueil de loisirs transféré fonctionne et prépare le déroulement des vacances de février. Quant à l'école du mercredi et au CME, ils ont du être suspendus compte tenu du protocole sanitaire de la DDCS qui demande une limitation du brassage d'élèves appartenant à des groupes scolaires différents. Quant au banquet des conscrits, il n'aura pas lieu en avril mais en septembre si les conditions sanitaires le permettent. Une réunion de la commission Actions éducatives, scolaires, petite enfance est prévue le 6 février prochain.

**Myriam Brunet, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires gestion différenciée et fleurissement jumelage** indique que la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a demandé de se positionner de nouveau sur l'organisation de la semaine scolaire à 4.5 ou 4 jours. Les conseils d'école seront appelés à se prononcer ainsi que le Conseil municipal. Ainsi les directeurs d'écoles élémentaires et maternelles ont mis en place un questionnaire afin de consulter les familles. Myriam Brunet indique également que les écoles seront prochainement équipées d'une alarme Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) capable de diffuser des messages ciblés en fonction du risque (intrusion ou risque technologique...)

**Catherine Perdrix, Conseillère municipale**, demande la raison de la coupure d'eau ayant eu lieu le week end dernier. Il est indiqué que cette coupure résulte d'une panne au château d'eau de Polliat.

A cette occasion M. le Maire rappelle la nécessité d'améliorer la communication communale en utilisant les nouvelles possibilités offertes par les nouveaux moyens de communication.

**M. le Maire lève la séance à 20 h 15**